

COMPTE RENDU REUNION DU 30 AOUT 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour sous la Présidence de M. Philippe DUBOURG, Maire.

Absente excusée : Madame Véronique MORLAES

Secrétaire de séance : Mme Marie-Josée DUPOUY

L'ordre du jour est ouvert par la lecture et la signature du dernier procès-verbal.

AD'AP :

La commune n'a pu bénéficier du FSIPL (fonds de soutien à l'investissement public local) 1^{ère} enveloppe au titre de l'année 2016 : les services de l'Etat ont écarté certains travaux non éligibles (rénovation thermique du Presbytère, bâtiment en location) et privilégié des demandes plus conséquentes. Aussi les travaux de mises en accessibilité (Ad'ap) des bâtiments pourront être soumis à la DETR (dotation des équipements territoriaux ruraux, le programme d'investissement étalé sur 3 ans pouvant bénéficier d'une aide de 30%. Après réception de devis plus précis, la demande pourra être instruite. L'accusé de réception du dossier complet permettra de signer les devis et de commencer les travaux. Le Conseil Municipal donne son accord.

CCPT : DEVIS TRAVAUX DE VOIRIE ACCES CHEMIN DE L'EGLISE/CIMETIERE :

L'accès sera réalisé par les services techniques communautaires, le tri couches est retenu moyennant le coût de 1722 € (4.20€/m2).

INVESTISSEMENTS :

L'aire de jeu évolutive a été payée à la Société MEFRAN 1910.00 € HT soit 2292.00€ TTC, la table et les 4 bancs à la société GRACIETTE à Hinx 410 € HT soit 492€ TTC.

Des dalles complémentaires ont été achetées à ACMB (855.72€ HT soit 1026.86€TTC) pour améliorer l'isolation phonique de la salle du Foyer des Jeunes et posées par les employés communaux ; La machine à glaçons a été remplacée après commande à EVIPRO (1330€ HT soit 1596€TTC) ainsi qu'un réfrigérateur auprès de la SAS Theux (241.66€ HT soit 289.99€ TTC). La fourniture de bordures de soutènement a été payée en section de fonctionnement à POINT P Mézos 1 321.68€ HT soit 1586.02€TTC).

Les travaux de revêtement en enrobé de la place des Tilleuls (BAPTISTAN : 13 709€ HT soit 16450.80€ TTC) vont être réalisés à l'automne.

La commande va être faite pour réaliser l'isolation des combles au Presbytère (AVILIA : 1346.40€ HT soit 1615.68€ TTC), il en est de même pour les travaux de la SAS Joël LESCA (2900€ HT) et DEHEZ SARL pour le remplacement des gouttières à l'ancienne école (1078.18€ HT soit 1293.82€ TTC).

Le remplacement des menuiseries du Presbytère sera réalisé en 2017

DON COMITE KERMESSE :

Après exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-d'accepter du Comité Kermesse, à titre de don, la somme de 990.00 € (neuf cent quatre vingt dix euros) pour leur contribution suite aux travaux de restauration des vitraux de l'église Saint-Laurent à Carcarès-Sainte-Croix, effectués par l'entreprise J.F BORDENAVE à Mégnac (33). La recette sera encaissée à l'article 1328/1502 du budget communal 2016.

CONVENTIONS CDG40 :

CNE-CDG40 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'UN TRAVAILLEUR SOCIAL DU CDG40

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes a créé en 2009, un service social mis à disposition gratuitement

Le CDG 40 propose aux collectivités d'y adhérer et de bénéficier de la mise à disposition gratuite d'un travailleur social.

Ce service mis gratuitement à la disposition des collectivités et établissements publics landais affiliés ou volontaires a pour principales missions d'informer, orienter et accompagner les agents sur les dispositifs d'aide adaptés aux difficultés sociales, économiques, psychologiques ou de santé qu'ils peuvent être amenés à rencontrer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion de mise à disposition à titre gratuit d'un travailleur social du CDG40, pour une durée de trois ans.

CNE-CDG40 CONVENTION n°3 SIMEPH /2016-2018

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes a signé depuis 2008, deux conventions triennales avec le Fonds

pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) et une nouvelle convention en date du 03 février 2016.

Le CDG 40 propose aux collectivités d'y adhérer et de bénéficier de la mise à disposition gratuite du Service d'Insertion et de Maintien dans l'Emploi de Personnes Handicapées (SIMEPH) à compter du 01 janvier 2016.

Ce service mis gratuitement à la disposition des collectivités et établissements publics landais affiliés a pour principales missions l'insertion et le maintien dans l'emploi des agents présentant un handicap à leur poste de travail ou reconnus inaptes à leurs fonctions.

Ce service apporte son aide aux collectivités pour la mise en place d'actions spécifiques pour le recrutement de personnes handicapées ou le maintien dans l'emploi d'agents reconnus inaptes à leurs fonctions.

Il s'agira en matière :

- de recrutement : de porter assistance et conseil aux collectivités lors des différentes étapes de recrutement en faisant appel à Cap Emploi, à la MLPH et à différents partenaires spécialisés pour la recherche de candidats. Le SIMEPH procèdera également au montage financier auprès du FIPHFP, au nom et pour le compte de la collectivité, pour les demandes de prime à l'insertion durable après embauche, les aides en matière d'apprentissage, les formations ...

- de reclassement et de maintien dans l'emploi des agents en poste dans les collectivités : de mettre en œuvre les solutions de maintien dans l'emploi, après avis du médecin de prévention. Cette aide pourra porter sur la recherche de solutions techniques d'aménagement du poste de travail, la mise en place de bilans de compétences et de formations...

Toutes les demandes de financement auprès du FIPHFP seront effectuées par le service, qu'elles concernent l'achat d'équipements, de matériels spécialisés, de formations ...

De plus le SIMEPH, avec le concours des autres services du CDG40, assistera les collectivités dans la mise en place des différentes procédures administratives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion n°3 /2016/2018 au Service d'Insertion et de Maintien dans l'Emploi de Personnes Handicapées (SIMEPH) du CDG 40.

DIVERS :

TOILETTES EXTERIEURES SALLE DU FOYER DES JEUNES :

Monsieur BELLOCQ sera informé que la porte est difficile à fermer et qu'il y a toujours un problème de ventilation.

ALPI PROPOSITION DE NUMERISER LES ACTES de l'ETAT CIVIL :

L'ALPI (agence landaise pour l'informatique) propose de numériser les actes de la commune depuis 1900 jusqu'à l'informatisation de l'Etat Civil et de faire une consultation pour mutualiser le coût avec 5 autres syndicats. Le coût s'élèverait à 0.55€ par acte numérisé. Le Conseil Municipal ne souhaite pas y adhérer.

RISQUES NATURELS REUNION CORRESPONDANTS RISQUES NATURELS AVEC ENEDIS FILIALE D'ERDF :

Joël SAINT GUIRONS (Titulaire) et Jean-Paul LAGRUE (suppléant) assisteront à la réunion qui se déroulera à Mont de Marsan le mercredi 12 octobre 2016 ; cette demi-journée sera consacrée à la sensibilisation et à l'information sur la procédure d'alerte ainsi qu'au déploiement des nouveaux compteurs LINKY.

MACHINE A PAIN :

L'installation d'une machine à pain a été proposée par une société. Laurent POUTOIRE doit prendre des renseignements sur le sujet et Monsieur Le Maire doit contacter la boulangerie de Meilhan.

JOURNAL MUNICIPAL :

La rédaction est en cours, en attente d'informations des associations.

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les Membres présents,